

12 mai 2008

Déclaration de franchissement de seuil (article L. 233-7 du code de commerce)

<p style="text-align: center;">CAST (Eurolist)</p>
--

Par courrier du 7 mai 2008, M. Gérard Karsenti a déclaré, à titre de régularisation, avoir franchi en baisse, le 29 septembre 2007, par suite d'une modification du nombre de droits de vote de la société CAST, le seuil de 5% des droits de vote de la société CAST et détenir 420 987 actions CAST représentant 841 974 droits de vote, soit 3,50% du capital et 4,73% des droits de vote de cette société.

(1) Sur la base d'un capital composé à cette date de 12 042 025 actions représentant 17 784 923 droits de vote.